



Le syndicalisme, plus que jamais indispensable

Les enjeux du 21^e siècle et leurs conséquences sur l'emploi n'ont pas réduit la nécessité de l'action des syndicats, et en particulier de FO, organisation indépendante de tout pouvoir. Ceux-ci demeurent le meilleur moyen pour défendre les intérêts des travailleurs. Des responsables de FO témoignent.

« Être là quand les collègues en ont besoin. » C'est ainsi que **Nicolas REFUTIN** résume le rôle du syndicat Force Ouvrière (FO) de la métropole et du CCAS de Toulouse, dont il est le **Secrétaire Général**. Depuis la création du syndicat en 2009, l'équipe de permanents et militants n'a pas chômé. Conséquence des restructurations de services et des politiques visant à réduire la masse salariale, beaucoup d'agents territoriaux de la ville rose et de son agglomération ont « eu du mal à trouver leur place. » La souffrance au travail et le sentiment de déclasserment ont grimpé en flèche. Un des derniers combats du syndicat, qui l'a conduit à ap-

peler à la grève : le relèvement de la durée du travail des agents à 1.607 heures par an. Véritable « contrepoids » à la collectivité, le syndicat défend les intérêts des agents par la négociation collective, dans un premier temps et par « le rapport de force », si nécessaire. « Avec notre structure, les collègues disposent d'un espace de solidarité – un des derniers – par lequel ils réfléchissent et décident ensemble », souligne **Nicolas REFUTIN**. Unis, les agents parviennent à mieux se faire entendre et respecter. Ils sont en particulier destinataires d'informations, lesquelles sont un préalable à toute revendication. « Le syndicat est le plus à même de délivrer une information fiable, qui n'est pas donnée à la va-vite par les réseaux sociaux », déclare le Toulousain.

« Un métier à part entière »

Une grande partie du temps des quatorze permanents du syndicat est occupée par les rendez-vous individuels avec les agents. Ceux-ci ont évidemment des questions sur l'appli-

cation du statut de la Fonction publique et leurs droits. Parfois, ils reçoivent des collègues qui, en plus, éprouvent des difficultés dans leur carrière, ou leur vie personnelle. L'équipe de FO les écoute avec empathie, et parfois cette attention suffit à soulager la souffrance des personnes. Une situation qu'a également vécue **Mathieu BRUGEAU, ex-secrétaire général du syndicat FO de la ville de Limoges** : « On se retrouve dans la position d'un psychologue ou d'un assistant social, alors que nous ne sommes ni l'un, ni l'autre », confie-t-il.

La fonction syndicale est « un métier à part entière qui nécessite un champ d'expertises et de compétences ultra-large, par exemple dans les domaines du droit du travail, du statut de la Fonction Publique ou de la technique de la négociation », fait valoir **Nicolas VERHILE, Secrétaire Général du syndicat FO de la communauté urbaine de Dunkerque**. Le syndicat a pour vocation de défendre les intérêts des agents et des salariés, avec la pleine légitimité qu'il tire des élections profes-

FO, un syndicat très attaché à son indépendance

Cuisinier de profession, Lionel SALOU a découvert FO il y a près de 24 ans. A l'époque, il était membre d'un autre syndicat qui « ne respectait pas l'avis de ses adhérents. » Lorsqu'un collègue lui a parlé de FO, il n'a pas hésité à prendre sa carte. « Ce qui m'a plu chez FO, c'est la possibilité qu'on a de s'exprimer, quelles que soient ses idées. C'est aussi l'indépendance du syndicat, qui n'est là que pour la défense des intérêts des agents », raconte-t-il. La seule vocation de la Confédération générale du travail - Force Ouvrière, depuis sa création en 1948 : regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) pour représenter leurs intérêts communs. Un point c'est tout. Ainsi, le syndicat entend être libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des religions et, de façon générale, de toute influence extérieure.

sionnelles, et un fonctionnement interne fondé sur la démocratie. Il met en œuvre un droit garanti par le préambule de la Constitution de 1946, auquel se réfère la Constitution de la V^e République. Il s'agit de défendre tous les personnels, « du cadre à l'agent d'exécution », souligne Dominique RÉGNIER, Secrétaire général de la Fédération FO Territoriaux. Un rôle que les collectifs de salariés ou d'agents ne seraient pas en capacité d'assumer. « Pas réellement organisés », composés de « gens sortis de nulle part » et dépourvus d'expression démocratique en leur sein, ils n'ont « qu'une vision partielle ou catégorielle », mettent en avant les responsables de FO.

Causes communes

Les syndicats sont « d'une grande utilité » non seulement pour les salariés, mais également pour les employeurs, complète Mathieu BRUGEAU, qui est aujourd'hui Secrétaire Régional du syndicat FO pour le Poitou-Charentes et le Limousin. Le plus souvent, « leurs responsables sont ceux qui connaissent le mieux le fonctionnement des services et leurs agents. » Une réelle concertation avec les syndicats peut donc faciliter la tâche des élus locaux ou des patrons, dans la gestion de leurs structures. Cela prend particulièrement son sens dans les collectivités administrées

par des élus locaux issus du monde de l'entreprise, qui « ne parlent pas le même langage », estime Nicolas VERHILE. L'épisode récent de la crise sanitaire l'a aussi illustré. Dans les collectivités où le syndicat FO est bien implanté et où le choix a été fait de mener un vrai dialogue social, « nos représentants ont joué leur rôle pour protéger les agents, permettre la continuité du service public et donc faire face. Le syndicat a servi d'amortisseur social », déclare Dominique RÉGNIER.

Un dialogue social réel est souhaitable dans l'optique d'un bon fonctionnement du service public, un objectif qu'ont, a priori, en commun, les représentants des personnels et les élus locaux. « Je dis souvent à ceux-ci que nous sommes assis sur la même branche et que si nous la coupons, nous tombons tous ! », sourit Dominique RÉGNIER. Il est donc regrettable, selon FO, que la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique porte atteinte aux instances de représentation du personnel dans le secteur public.

Les membres du syndicat partagent la conviction que l'action syndicale, et en particulier de FO, est « plus que jamais » utile et nécessaire. Avec la reconduction, année après année, du gel de la valeur du point d'indice, le manque de reconnaissance à l'égard des personnels publics est criant. Pour l'ensemble des actifs, l'enjeu

d'une juste rémunération est pluriel, comme le souligne **Yves VEYRIER, Secrétaire général de FO**. Au-delà du « pouvoir qu'il donne de se loger, de se déplacer, d'accéder éventuellement à des loisirs », le salaire est « le moyen de financer la protection sociale collective ». En outre, il traduit aussi (ou non) « la répartition juste des richesses produites par l'activité économique. » Le syndicat place le dossier tout en haut de la pile : « *On a longtemps dit que FO était le syndicat de la feuille de paie. Cela reste une réalité* », affirme Yves VEYRIER.

Travailleurs en situation de précarité

De nombreux autres dossiers sont d'une actualité brûlante. Dans la Fonction publique territoriale, **le passage de toutes les collectivités aux 1607 heures annuelles** - qui s'accompagne de réorganisations - et le déploiement ou l'actualisation du régime indemnitaire - qui peut être source d'injustices - concentrent l'at-

tention. Toujours dans le secteur public local, certains personnels - souvent des femmes - ont des **situations particulièrement précaires** (vacataires dans les cantines scolaires). **Des secteurs professionnels sont aussi en souffrance** : c'est le cas des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), par manque de moyens humains et financiers, notamment.

Autre mouvement de fond, **la numérisation affecte de nombreux métiers de la territoriale, poussés à s'adapter**. C'est tout autant le cas dans le secteur privé où le nombre des travailleurs employés par les plateformes numériques (Deliveroo, Uber...) progresse rapidement. Or, ils ont un statut hybride, qui n'est ni celui d'un travailleur indépendant, ni celui d'un salarié. Yves VEYRIER résume le défi que cela pose : « *Ces personnes ont besoin de s'organiser collectivement, syndicalement, pour négocier les tarifs des prestations, pouvoir bénéficier d'une protection sociale*

collective, accéder au droit à la retraite, à la santé, à l'assurance chômage, à la formation liée à l'activité... ». Pour elles, l'apport des syndicats est particulièrement précieux, puisqu'ils maîtrisent très bien ces questions-là et peuvent leur faire bénéficier de leur expérience.

Instances syndicales internationales

D'une manière générale, il est « plus difficile aujourd'hui d'organiser collectivement les salariés », selon Yves VEYRIER. Avec le développement de l'externalisation et de la sous-traitance, les grandes unités de production sont plus rares et le salariat « plus dispersé ». C'est un autre défi posé au syndicalisme. Mais une organisation comme FO dispose d'un réseau, qui le rend proche des salariés et des agents. En outre, ses moyens de communication se sont étoffés au profit des réseaux sociaux.

A noter encore : avec l'internationalisation des échanges, certaines questions ne peuvent trouver une issue que grâce à l'action d'instances syndicales internationales, telles que la *Confédération européenne des syndicats* et la *Confédération internationale des syndicats libres*. Leur action a ainsi permis d'obtenir récemment des progrès significatifs sur les conditions de rémunération des travailleurs détachés.

Face aux évolutions du monde du travail, il est essentiel aussi, de l'avis de plusieurs respon-



sables FO, que les syndicats se professionnalisent. Ils n'y perdront pas leur âme, notamment si le respect du mandat confié par les adhérents, continue à servir de boussole à leur action.

Défiance

Il reste que, malgré leur incontestable apport au monde professionnel, les syndicats sont en butte à des critiques permanentes de la classe politique et de certains médias. Dans des collectivités, « la méfiance » a pris la place de la « volonté de discuter » et du « respect », regrette avec amertume **Patrice CARRÉ, Secrétaire Régional pour le Nord-Pas-de-Calais.** « On ne nous considère plus

comme des partenaires sociaux, mais comme des empêcheurs de tourner en rond. » « Les préjugés vont bon train », complète **Lionel SALOU, Secrétaire Régional pour la Lorraine.** Il pointe le risque pour les permanents syndicaux de subir les représailles de leur hiérarchie (par le maintien indéfiniment sur le même grade, par exemple). Sur le plan national, « les gouvernements successifs ont souhaité ces dernières années écarter les syndicats, qui sont pourtant porteurs de l'expression démocratique du monde du travail », constate Dominique RÉGNIER. En attestent le nombre de réformes menées au forceps et

le recul du paritarisme de gestion : après avoir pris les rênes de la Sécurité Sociale en 1995, l'Etat prend désormais celles de l'assurance-chômage.

Il convient par ailleurs de rappeler que dans nombre de pays, le droit même de s'organiser collectivement, en particulier par l'action syndicale, n'est pas respecté, ou bien que la possibilité d'un syndicat indépendant du pouvoir demeure interdite. C'est le cas en République populaire de Chine où « le seul syndicat ayant un droit d'existence, est sous la coupe du parti communiste », souligne Yves VEYRIER.

Thomas Beurey
pour Force Ouvrière

Regain de confiance des salariés dans les syndicats

40 % des salariés déclarent faire « très confiance » ou « plutôt confiance » aux syndicats, selon le dernier baromètre sur le dialogue social⁽¹⁾ que le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) a réalisé en juin 2021.

Le résultat recueilli dépasse celui de 2010 (36 %) et plus encore celui du milieu de la dernière décennie (28 % en 2013 et 29 % en 2017). Les salariés des grandes entreprises (44 %) et surtout les personnels syndiqués (68 %) déclarent davantage faire confiance aux syndicats.

La confiance dont bénéficient en général les syndicats est plus élevée que celle que les citoyens placent dans les médias (31 %), les réseaux sociaux (15 %) et surtout les partis politiques (12 %). Mais leur cote de confiance se situe assez loin derrière celle d'institutions ou d'instances comme la Sécurité Sociale (taux de confiance : 71 %), les Prud'hommes (68 %), ou l'Inspection du travail (63 %).

Selon le même sondage, **59 % des salariés** font « tout à fait confiance » ou « un peu confiance » aux élus ou représentants du personnel pour défendre leurs intérêts. Ce taux grimpe à 80 % parmi les salariés syndiqués. Par ailleurs, 38 % des salariés considèrent l'action syndicale comme « efficace ». Mais cette opinion est partagée par 62 % des syndiqués.

Interrogés sur les raisons de la « moindre syndicalisation en France », les salariés mettent en avant en premier lieu la politisation excessive des syndicats (45 %). Le fait que « les syndicats ne comprennent pas les préoccupations des salariés » est cité en dernier (13 %).

1.575 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française salariée (du privé et du public, hors fonctionnaires) et âgée de 18 ans et plus, ont répondu par internet à ce baromètre.

(1) https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Enque%cc%82te%20Ipsos_Cevipof_DialogueSocial_2021.pdf